



KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

Article 1. Définition de l'épreuve.

L'épreuve « Kronos 10 Hours of Mettet » a le statut d'épreuve OPEN.

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes des Championnats : TCR Benelux, Clio Cup Benelux et European & Benelux VW Fun Cup.

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du Code Sportif International de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats belges figurent à l'adresse suivante : www.racb.com

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergence d'interprétation de ce règlement, seul les textes en français feront foi.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

3.1 Nom de l'épreuve : Kronos 10 Hours of Mettet

3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT
Rue d'Arlon 53/3
1040 BRUXELLES (Belgique)
Téléphone : +32 22 87 09 11
Fax : +32 22 30 84 75
E mail : sport@racb.com

3.3 Organisateur : Kronos Events SA
Rue des Pieds d'Alouettes 37
5100 NANINNE (Belgique)
Téléphone : +32 81 63 23 80
Fax : +32 81 40 17 25
E mail : races@kronosevents.be



KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

- 3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au jeudi 21 septembre 2017 à 13h00 :
Voir à Organisateur & Direction de course.
Laurent Voogt +32 494 51 70 87
Nathalie Daubremé +32 494 51 70 88
À partir du jeudi 21 septembre 2017 à 13h00 :
Circuit de Mettet (Bel).
- 3.5 Date et lieu de l'épreuve : 22, 23 et 24 septembre 2017
Circuit de Mettet – Belgique
- 3.6 Circuit : Circuit de Mettet – 2.300 m
Sens de la course : sens contraire des aiguilles de la montre

3.7 Engagement : à rentrer auprès de l'organisateur.

Clôture et paiement des droits simples: jeudi 21 septembre 2017 à 18h00. Le promoteur se réserve le droit de refuser toute participation.

3.8 Vérifications sportives : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Tour de contrôle, paddock inférieur.

Pour les pilotes, le passage aux vérifications sportives est obligatoire.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

3.9 Vérifications techniques : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Pitlane Box N°1.

3.10 Tableau d'affichage officiel : Secrétariat de la direction de course.

3.11 Briefing : Timing en annexe du présent règlement

Les briefings auront lieu dans le Club Kronos Events.

3.12 Podium : la cérémonie de podium est obligatoire pour tous les pilotes étant parmi les 3 premiers du classement général.

3.13 Parc fermé : Paddock des séries

3.14 Durée des courses : Suivant le timing en annexe du présent règlement.

KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

3.15 Essence :

VW Fun Cup :

Les concurrents peuvent aller se fournir en carburant à la pompe située en dehors de l'enceinte du circuit (Total). Les concurrents sont autorisés à ravitailler dans leurs voies des stands respectives.

TCR Benelux :

Les concurrents doivent se fournir en carburant chez le fournisseur agréé pour le championnat TCR Benelux.

Article 4. Officiels.

Promoteur du Meeting Marc Van Dalen (Bel) Lic. RACB 3063

4.1 Direction de course :

Directeur de l'épreuve et course Laurent Voogt (Bel) Lic. RACB 1426

Directeurs adjoints :

Jean-Luc Gelders (Bel) Lic. RACB 2164
Eric Gressens (Bel) Lic. RACB 3617

4.2 Secrétariat du meeting :

Nathalie Daubremé (Bel) Lic. RACB 3183
Valérie De Backer (Bel) Lic. RACB 1991

4.3 Commissaires sportifs :

Collège TCR & Clio Cup

Président : Loïc Bacqueline (Bel) Lic. RACB 3022
Membres : Joost Demeestere (Bel) Lic. RACB 0118
 Jan Hagoort (NED) Lic. KNAF 2068

Collège VW Fun Cup

Président : Guy Daubie (Bel) Lic. RACB 2652
Membres : Michel Pirnay (Bel) Lic. RACB 0348
 Leo Suetens (Bel) Lic. RACB 0405

4.4 Commissaires techniques :

Chef de file Jean-Pierre De Backer (Bel) Lic. RACB 1414
Permanent VW Fun Cup Victor Houbart (Bel) Lic. RACB 2599

4.5 Service Médical :

Coordinateur Circuit de Mettet Equipe BDA

4.6 Service de chronométrage :

ITS Chrono/Florent Renault (Fra) Lic. FFSA 034875

4.7 Commissaires de piste & stands :

Piste – RACB Track Marshals Benoit Lejeune (Bel) Lic. RACB 3290
Stand – CNCS Thierry Jacobs (Bel) Lic. RACB 0066

4.8 Sécurité :

Bernard Delvenne (Bel) Lic. RACB 2398

4.9 Relations Concurrents :

Michel De Backer (Bel) Lic. RACB 2930
Robert Pirson (Bel) Lic. RACB 3480
Wim Cools (Bel) Lic. RACB 3481
Roland Debande (Bel) Lic. RACB 3478
Timothy Houthoofd (Bel) Lic. RACB 3482

KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

Article 5. Timing.

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Départs des épreuves : les procédures seront données lors du briefing.

5.2 Ouverture du paddock : jeudi 21 septembre 2017 à partir de 18h00.

Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

Welcome : Chalet accueil – A droite à l'entrée du circuit.

Article 7. Assurance.

Numéro de la police : 730.261.439 (AXA). L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de loi en vigueur en la matière.

Article 8. Divers.

- 8.1 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 50 km/h.
- 8.2 En VW Fun Cup, il n'y a pas de fenêtres Pit Stop, les Bi-places doivent faire 18 arrêts avec minimum 15 minutes entre chaque arrêt.
- 8.3 Pour toutes les séries, le directeur de course de la série et/ou le directeur de l'épreuve, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs
- 8.4 Droit de réclamation :
Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500€
Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2.000€
Le montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000€
- 8.5 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.
- 8.6 Pour toutes les disciplines: la grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leur paddock respectif, 30 minutes avant l'heure de début de leurs courses.

KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

- 8.7 Le nombre de voitures admises aux essais et aux courses organisées par le participant est limité suivant la norme FIA ou RACB applicable, conforme à l'homologation en vigueur du circuit.

Les voitures des concurrents de toutes les séries, et ce pendant toute la durée du meeting, devront respecter la limitation de bruit imposée ar le circuit, c.à.d :

- Le bruit mesuré doit rester inférieur à 105dBA
- Le sonomètre du circuit faisant foi
- La mesure se fera en bord de piste, le long de la ligne droite des stands
- Le sonomètre sera tenue à une hauteur de 1m50 avec une tolérance de +/- 30cm

- 8.8 Eclairage et numéros pour la course de 10 heures :

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. Toute irrégularité sera sanctionnée par un arrêt obligatoire au stand jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

Sont autorisés au maximum :

1. Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 160 mm et d'une puissance maxi de 55 Watts.
2. Deux phares anti-brouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140 mm et d'une puissance de 55 Watts.
3. Deux phares de virage rectangulaire d'une surface maximum de 140 mm X 45mm et d'une puissance maxi de 55 Watts.
4. La note technique émise par WRT concernant les rampes Type LED.

Les phares au Xenon sont proscrits ainsi que tout système permettant d'augmenter la puissance de l'éclairage. Si un autre système d'éclairage est autorisé, il sera défini par la publication d'un additif. L'usage intempestif des phares dits de longue portée est strictement interdit. Cet usage sera considéré comme un comportement anti-sportif.

L'emplacement des phares longue portée n'est permis que sur la barre avant, fixée sur les anneaux de fixation du capot. Un tendeur anti-vibrations est autorisé.

En aucun cas, il n'est autorisé d'éteindre les phares du véhicule lorsque celui-ci est en piste et que la procédure de nuit est ouverte. Tout constat sera suivi d'un rapport auprès du collègue des Commissaires Sportifs et sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu' à la disqualification du meeting.

L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.

Sur piste, pendant les procédures de nuit, il faut au grand minimum un point lumineux avant et un point lumineux arrière en fonction. Si une voiture roule sans cette obligation, elle sera obligée de rentrer dans son stand pour réparation.

KRONOS 10 HOURS OF METTET

Circuit: Mettet – 22, 23 & 24 septembre 2017

Règlement Particulier

8.9 Désignation d'un chef Team

Chaque équipage désignera lors du passage au contrôle administratif un chef team de son choix, il sera seul habilité à représenter l'équipage auprès des officiels de l'épreuve. En VW Fun Cup, le chef Team peut être un pilote inscrit à l'épreuve.

8.10 La durée de conduite maximum, arrêts compris sera de trois heures. La durée totale de conduite par pilote sera de sept heures.

Visa RACB SPORT N° : C-M-KTM-032 (11/09/2017)

